

colorchecker CLASSIC



x-rite



et dans frere Noël Baillet juref  
 apostolique et vicarie general des missions  
 des freres precheurs dans l'isle de saint  
 dominique sur la permission et sur ce requis  
 par son altesse monseigneur le chevalier  
 prince de Rohan gouverneur general des  
 isles de l'amerique sous le seroit avors accorde  
 et accordons par ces presentes dispense autant  
 qu'il est besoin, du laps de temps d'un mois six  
 mois qui peut manquer pour le domicile prescrit  
 par l'ordonnance, a messieurs françois jacques  
 René marquis de faveaux chevalier seigr des  
 armais et de sa chancellerie commandant  
 la partie de l'ouest pour son futur mariage  
 avec dame anne cohart de chateaufort veuve  
 de m<sup>re</sup> charles comte de guilleul lieutenant de  
 roi au port de paix fille de m<sup>re</sup> etienne de  
 chateaufort chev de l'ordre royal et vicarie  
 de st Denis ancien lieutenant au general  
 general de st dominique et de dame anne  
 la mere. en foi de quoi nous avons signe ces  
 presentes et a elles fait apposer le cachet de la  
 mission. fait dans notre maison principale de la  
 mission a leogane ce neuf janvier mil sept cent  
 soixante sept.

quatre  
 cette quatre

Fr. et Baillet

Reverendissime



Reverendus

Jes. Radin

Nous Louis Tavenne de Chambrun conseiller au conseil souverain  
du Port-au-Prince en l'isle Saint-Domingue, certifions à tous qu'il appartient  
que les signatures des R. freres de Braillet et de Cradines qui font de l'autre  
part font les vraies signatures du R. frere Braillet y preset apostolique et  
vicarie general des missions des freres prêcheurs établis en cette isle, et du R.  
frere de Cradines pasteur de la dite mission, que foi y doit être ajoutée  
tant en jugement que de hors. Certifions en outre que le papier timbré, le  
controle et y petit sel ne sont point en usage en cette colonie, en foi de quoi  
nous avons signé les presentes et à icelles fait apposer le cachet de nos  
armes fait en notre hôtel au Port-au-Prince le vingt-neuf août 1767

Tavenne De Chambrun



na  
oi



MA Doc  
12/19/53  
K 12